



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/ECE/1438
9 janvier 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Soixante et unième session
(21-23 février 2006)
(Point 3 de l'ordre du jour provisoire)

**RÉALISATION, DANS LA RÉGION DE LA CEE, DES OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT ÉNONCÉS DANS LA DÉCLARATION
DU MILLÉNAIRE***

État d'avancement des travaux, cadre de la politique générale et rôle de la CEE

Note du Secrétaire exécutif

Le présent document donne un bref aperçu général des tendances en ce qui concerne les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), dans la région, suivi d'une analyse du cadre de politique générale pour la réalisation des OMD. Les politiques régionales et les liens entre certaines activités importantes de la CEE et les OMD sont également mis en lumière. Les informations et questions dont fait état le présent document sont étudiés de manière plus approfondie et détaillée dans le rapport régional de la CEE relatif aux OMD élaboré par le secrétariat. Ce même rapport comprend aussi un appendice statistique renfermant des données sur tous les indicateurs relatifs aux OMD.

* Soumission tardive suite au report de la décision concernant les dates et l'ordre du jour de la session annuelle de la Commission, dans l'attente de la conclusion de la réforme de la CEE.

INTRODUCTION

1. Les huit objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et les cibles connexes (voir annexe) couvrent un large éventail de problèmes socioéconomiques et représentent un formidable défi pour la politique économique des gouvernements. Dans la région de la CEE, les transformations politiques et économiques qui se sont produites depuis le début des années 90 ont fortement influencé l'évolution des indicateurs cibles et, par conséquent, les progrès accomplis jusqu'à présent dans la réalisation des OMD. Les premières années du processus de transition ont généralement été caractérisées par une dégradation de plusieurs indicateurs se rapportant aux OMD en Europe centrale, dans l'Europe du Sud-Est (ESE) et dans la Communauté d'États indépendants (CEI). (Dans la suite du document, le groupe des pays d'Europe centrale et orientale et pays de la CEI est désigné par l'appellation «économies de marché émergentes», ou «EME», de la CEE.) Ensuite, des améliorations ont été observées dans bon nombre de pays. La profondeur de la crise économique initiale et la force de la reprise ultérieure varient sensiblement d'une économie de marché émergente de la CEE à l'autre, reflétant entre autres la rapidité des réformes économiques et la mise en place d'institutions appropriées qui favorisent des transactions économiques reposant sur le marché. De manière générale, les nouveaux États membres de l'Union européenne (UE) semblent être plus proches de la réalisation de la plupart des OMD. Inversement, plusieurs des pays à faible revenu du Sud-Est de l'Europe et de la CEI sont très en retard par rapport au reste de la région et doivent donc intensifier leurs efforts pour améliorer leur développement socioéconomique. De toute évidence, pour aboutir, les efforts de cette nature doivent être appuyés par l'action concertée de la communauté internationale.

2. La réalisation des OMD exige un cadre de politique générale multidimensionnel. Les réformes institutionnelles et économiques orientées vers une croissance soutenue doivent s'accompagner de politiques visant à assurer une répartition équitable des revenus et des chances, une protection sociale et la promotion de l'emploi pour prévenir l'exclusion sociale et faire en sorte que tous les individus aient accès aux avantages de l'expansion économique. En outre, une stratégie appropriée en matière d'environnement est nécessaire pour garantir un développement durable. Tandis que la conception et la mise en œuvre de ce cadre de politique générale incombent principalement aux gouvernements nationaux, un appui international efficace peut aider à promouvoir ce processus. Outre un appui financier, la communauté internationale peut apporter aux EME une aide technique, leur donner des conseils concernant la politique à suivre, et contribuer à créer un environnement économique plus propice grâce, par exemple, à des accords commerciaux. La dimension régionale d'un tel processus international de soutien semble être particulièrement pertinente. Dans la région de la CEE, il existe encore un potentiel considérable de resserrement de la coopération régionale sur des questions telles que le développement de l'infrastructure matérielle, l'harmonisation des normes et de la législation, l'élaboration et l'application de règlements non contraignants et la promotion de relations commerciales. C'est dans ce contexte que la CEE peut jouer un rôle important en tant que cadre de discussion entre les États membres et comme catalyseur de mesures de politique générale coordonnées.

I. ÉVOLUTION RELATIVE AUX OMD DANS LA RÉGION DE LA CEE

3. Les OMD fixent un certain nombre d'objectifs quantitatifs pour faire face à la pauvreté extrême dans ses principales dimensions – insuffisance de revenus, faim, maladie, absence de

logement approprié, exclusion sociale –, tout en assurant la promotion de l'égalité des sexes, de l'éducation et d'un environnement durable. Divers indicateurs sont utilisés pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et la présente section donne un bref aperçu de l'évolution de ces indicateurs depuis 1990. Comme noté ci-dessus, pour la plupart des EME, 1990 a aussi marqué le début de la transition de l'économie planifiée à l'économie de marché. Au cours des premières années du processus de transition, on a enregistré une baisse très marquée de l'activité économique (dite «récession transformationnelle»). Les difficultés sociales qui en ont découlé ont été exacerbées par une restriction des services publics, notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation. De ce fait, la plupart des indicateurs relatifs aux OMD se sont sensiblement dégradés au début des années 90 et ne sont revenus que récemment à leur niveau d'avant 1990.

a) Extrême pauvreté et faim (OMD 1)

4. La forte contraction de l'activité économique intervenue au début de la transition a été associée à un accroissement de la pauvreté, aussi bien en termes absolus que relatifs. (Le taux de pauvreté absolue est défini comme étant la proportion de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil national de pauvreté, tandis que le taux de pauvreté relative désigne la part de la population dont le revenu est inférieur à un pourcentage déterminé (habituellement 60 %) du revenu national médian.) L'intensité et la durée de la dégradation des indicateurs de pauvreté ont varié selon les pays et en fonction des conditions de départ, des modes de réforme structurelle et économique, et d'autres facteurs sociopolitiques. Dans les nouveaux États membres de l'UE et les pays candidats à l'adhésion, les chiffres les plus récents de la pauvreté relative n'accusent aucune tendance significative à la hausse. La situation des autres pays de l'Europe du Sud-Est et de la CEI semble également assez réconfortante, l'extrême pauvreté étant en régression dans des pays comme le Bélarus, la Fédération de Russie, le Kazakhstan et le Kirghizistan, et assez stable dans les autres pays (à l'exception peut-être de la Géorgie). Toutefois, le taux moyen d'extrême pauvreté demeure élevé dans les pays de l'Europe du Sud-Est et de la CEI, et plus de 25 % de la population se trouvent en deçà du seuil national de pauvreté dans certains d'entre eux. La malnutrition demeure également un problème pour plusieurs pays de l'Europe du Sud-Est et de la CEI. Dans les pays du Caucase et de l'Asie centrale, en particulier, l'approvisionnement alimentaire semble demeurer problématique, même si l'on enregistre une tendance générale à la réduction de la proportion de personnes mal nourries et d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale.

b) Éducation primaire pour tous (OMD 2)

5. L'effondrement des recettes fiscales associé à la récession transformationnelle a contraint les EME à ajuster leur situation budgétaire en réduisant leurs dépenses. Les dépenses d'éducation publique ont également été réduites dans le cadre de ce réajustement de l'ampleur du secteur public, notamment dans la CEI. Malgré ces restrictions, les niveaux d'instruction dans les EME sont généralement restés supérieurs, en termes quantitatifs, à la moyenne enregistrée dans les autres pays à un niveau de revenu comparable. Même si une certaine diminution s'est produite au cours des dernières années dans certains pays, les taux d'inscription dans l'enseignement primaire sont bien supérieurs à 90 % dans les nouveaux États membres de l'UE et l'Europe du Sud-Est et supérieurs à 80 % dans la plupart des pays de la CEI. Les taux d'inscription dans l'enseignement secondaire ont en revanche augmenté dans la plupart des pays, et notamment dans certains pays de l'Europe du Sud-Est et de la CEI (en l'occurrence, l'Albanie,

la Bulgarie, la Fédération de Russie, le Kazakhstan et la Roumanie). Par contre, la qualité des services d'éducation fournis est une source d'inquiétude. En raison des restrictions budgétaires, le système d'enseignement public n'est plus aussi bien armé pour faire face aux problèmes comme le manque de possibilités de formation et recyclage des enseignants, et la disponibilité insuffisante d'outils éducatifs appropriés (manuels, matériels). Les programmes d'enseignement doivent en outre être mis à jour de manière à empêcher l'inadéquation entre la demande du marché du travail et les compétences que les étudiants acquièrent pendant leur scolarité.

c) Égalité des sexes et autonomisation des femmes (OMD 3)

6. L'évaluation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes comporte diverses dimensions: accès à l'instruction et au marché du travail, participation à la prise de décisions et aux élections, entrepreneuriat, violence familiale, budget-temps, pauvreté et attitudes sexistes. Pour certaines de ces facettes, toutefois, l'analyse est compliquée par l'absence de données fiables (notamment sur les budgets-temps, les attitudes sexistes et les marchés du travail informel). Il se dégage des informations disponibles une image assez hétérogène. Les différences entre les sexes sont minimales pour ce qui est de l'inscription dans l'enseignement à tous les niveaux d'éducation dans la plupart des EME. Sur le marché du travail, le taux de chômage des femmes est en moyenne légèrement plus élevé que celui des hommes. Mais c'est surtout l'écart des salaires entre les hommes et les femmes qui est remarquable, notamment dans les pays de l'Europe du Sud-Est et de la CEI. Cet écart est imputable entre autres à l'accès restreint des femmes aux emplois et secteurs très bien rémunérés dans certains pays. Les réductions des dépenses consacrées aux services publics ont principalement pénalisé les femmes qui ont dû, de ce fait, assumer une part accrue des tâches non rémunérées. Pour ce qui touche à la prise de décisions et au pouvoir, notamment au droit de vote, à la représentation des femmes au gouvernement ou dans la fonction publique et aux quotas, les résultats ont été mitigés. Par exemple, la proportion de femmes parmi les membres des parlements nationaux a (légèrement) augmenté dans plusieurs pays depuis les années 90. Toutefois, on n'observe guère d'augmentation analogue au niveau des administrations infranationales ou locales.

d) Questions en matière de santé: mortalité des enfants (OMD 4), santé maternelle (OMD 5), VIH/sida et autres maladies (OMD 6)

7. Les statistiques officielles de la santé font apparaître un déclin assez constant de la mortalité infantile après 1995 dans presque tous les EME (la période comprise entre 1990 et 1995 a par contre été caractérisée par une augmentation de la mortalité infantile). Toutefois, les données recueillies par le biais d'enquêtes offrent une image différente, avec des taux de mortalité infantile plus élevés (voire doubles), et une tendance qui va parfois s'accroissant. La mortalité maternelle a été sensiblement réduite dans tous les EME, même si elle reste particulièrement élevée dans la CEI malgré les améliorations observées depuis 1995 (notamment en Arménie, en Fédération de Russie, en République de Moldova et en Ukraine). Les estimations communiquées par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida montrent que ce phénomène se propage rapidement, mais dans la plupart des pays, l'épidémie en est encore au stade initial et des interventions rapides pourraient donc permettre d'en arrêter l'expansion. Néanmoins, certains des pays de la CEI (à savoir les pays d'Asie centrale et du Caucase) comptent parmi les pays du monde où le taux estimatif d'infection augmente le plus rapidement. Enfin, la tuberculose réapparaît en tant que problème de santé touchant la population en général, notamment dans les zones urbaines. Pour lutter contre la maladie, l'Organisation mondiale de la

santé recommande le «traitement de brève durée sous surveillance directe» (DOTS), dont la mise en œuvre et le degré de succès varient toutefois considérablement d'un EME à l'autre.

e) **Environnement durable (OMD 7)**

8. Les données sur l'environnement produites depuis le début des années 90 mettent en relief que la pollution de l'eau et la surexploitation des ressources en eau potable, ainsi que l'irrigation, engendrent de graves problèmes d'environnement. Tout au long des années 90, les inondations sont devenues l'un des problèmes les plus coûteux s'agissant du «volume des ressources en eau» et des proportions importantes des réseaux d'approvisionnement en eau se sont sensiblement détériorées, notamment dans les zones non urbaines. Il convient également de mieux répondre aux besoins en matière d'efficacité énergétique, notamment dans les pays de l'Europe du Sud-Est et de la CEI (voir la section II e)).

f) **Partenariat mondial pour le développement (OMD 8)**

9. Le partenariat mondial pour le développement s'articule autour de la création d'un système commercial et financier ouvert, fondé sur des règles et non discriminatoire. Un instrument essentiel pour réaliser cet objectif est l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'appartenance à l'OMC est donc une étape importante que les pays doivent franchir pour consolider et améliorer les liens mondiaux pour le développement. La plupart des nouveaux États membres de l'UE ont adhéré à l'OMC dès 1995. Les pays de la Baltique ont suivi en 1999 (Estonie et Lettonie) et en 2001 (Lituanie). Les pays candidats à l'adhésion, l'Albanie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, ont déjà eux aussi adhéré à l'OMC. Dans la CEI, la Fédération de Russie continue de négocier les conditions de son adhésion. Il est probable que si cette négociation est un succès, plusieurs autres pays membres de la CEI (qui ne font pas encore partie de l'OMC) présentent leur candidature à l'adhésion. Un autre élément fondamental du partenariat mondial est l'assistance financière que les pays développés (et les institutions financières internationales) accordent aux pays en développement et émergents, notamment aux pays les moins avancés. L'aide publique à la plupart des EME s'est accrue entre 1997 et 2002. Toutefois, sur la base des estimations du projet du Millénaire de l'ONU, le déficit de financement – c'est-à-dire la différence entre l'investissement nécessaire pour réaliser les OMD d'ici 2015 et les ressources qui peuvent être mobilisées sur le plan interne grâce aux dépenses des administrations publiques ou des ménages – demeure assez important dans les pays d'Asie centrale (à l'exception du Kazakhstan et du Turkménistan), en République de Moldova et en Arménie. Les flux d'assistance dont bénéficient ces pays semblent être bien inférieurs aux ressources financières dont ils ont besoin pour réaliser les OMD et, par conséquent, une aide publique au développement plus importante est souhaitable.

II. CADRE DE POLITIQUE GÉNÉRALE POUR RÉALISER LES OMD

10. Les OMD constituent un cadre intégré d'objectifs et de cibles et il faut donc chercher à les atteindre par le biais d'un système intégré de politiques. La présente section décrit les éléments fondamentaux de ce genre d'ensemble de politiques intégrées. La clef à cet égard consiste à associer les politiques économiques et sociales pour veiller à ce que les bienfaits globaux d'une expansion économique soutenue profitent à l'ensemble de la population, et en particulier aux groupes de population les plus pauvres et les plus vulnérables au départ. En réalité, si la croissance économique est un ingrédient important du succès, elle n'est pas

elle-même suffisante pour assurer la réalisation des OMD. Les divers modèles de croissance peuvent avoir différents effets sur la réduction de la pauvreté et sur le développement humain. En fait, il ne faudrait pas différer le développement humain jusqu'à ce que l'expansion des ressources économiques permette de l'atteindre plus aisément. Au contraire, la croissance et le développement humain se renforcent mutuellement; par exemple, la croissance procure les ressources nécessaires pour investir dans les ressources humaines (c'est-à-dire dans l'éducation, la santé), tandis qu'un plus grand stock de capital humain est sans aucun doute un moteur de croissance future. On peut en déduire que le cadre de politique générale pour les OMD doit promouvoir simultanément la croissance et le développement humain.

11. La présente section est axée sur cinq domaines d'activité qui sont essentiels pour promouvoir un mode équilibré de développement socioéconomique: i) **des institutions politiques et économiques** qui favorisent une croissance soutenue et la participation équitable de chacun; ii) **une redistribution et une protection sociale** garantissant une répartition équitable des avantages économiques et la protection des membres les plus vulnérables de la société; iii) **des politiques de promotion de l'emploi et des investissements en capital humain** pour améliorer les possibilités qui s'offrent à chacun de gagner sa vie et d'atteindre un meilleur niveau de vie; iv) **un environnement extérieur favorable** en vue d'incorporer les efforts nationaux dans le cadre de l'intégration économique internationale et de rationaliser le soutien international au développement national; v) **un environnement durable** pour assurer la viabilité du développement en préservant les ressources naturelles et en menant des politiques énergétiques appropriées. Pour chacun de ces domaines, la section contient une brève analyse et présente plusieurs solutions (qui ont déjà été mises en œuvre avec succès dans certains pays) afin que les États membres les examinent.

a) **Institutions et réformes**

12. Un environnement orienté vers le marché favorise une croissance soutenue et équitable dans la mesure où il existe des «règles du jeu» claires et transparentes facilitant une participation économique active de tous les secteurs de la population. Une gouvernance médiocre et des institutions juridiques et politiques peu solides engendrent des incertitudes, découragent l'investissement et favorisent les activités reposant sur une maximisation de la rente qui faussent le mode de développement économique. De la même manière, des cadres réglementaires inefficaces (pour la supervision des banques, la concurrence, le commerce international) et les interventions malavisées des pouvoirs publics dans le domaine économique perturbent le fonctionnement des marchés et la distribution des actifs et des possibilités. Les réformes institutionnelles et économiques sont donc complémentaires de par la contribution qu'elles apportent respectivement à la création des conditions nécessaires à la réalisation de l'OMD 1 et des autres OMD qui dépendent dans une large mesure de l'expansion de l'activité économique (principalement les OMD 2, 4, 5 et 6).

13. Le défi que devaient relever les EME au début des années 90 était immense. Leurs institutions politiques, juridiques et économiques devaient être entièrement reconstruites tandis que la transformation du système économique a suscité un redéploiement massif de main-d'œuvre et a donné naissance à un chômage élevé et persistant. Tandis que certains pays sont entrés dans un cercle vertueux de réformes et de progrès économiques, d'autres sont restés enfermés dans un cercle vicieux où la stagnation du processus de réforme, d'une part, et les mauvais résultats économiques, d'autre part, s'aggravent mutuellement. Les pays d'Europe

centrale et les États de la Baltique ont réalisé des progrès considérables, sans doute aussi en raison de la forte incitation à la réforme découlant des perspectives d'adhésion à l'Union européenne. Les autres EME présentent une image très hétérogène, certains pays de la CEI et de l'ESE se trouvant dans une impasse. En particulier, dans quelques pays de la CEI, la gouvernance publique et les institutions demeurent faibles, la part du secteur privé dans le PIB est restreinte (parfois inférieure à 25 %, tandis qu'elle est de 80 % dans plusieurs des nouveaux États membres de l'UE), et les secteurs financiers sont sous-développés et ne favorisent pas l'activité économique. Parmi les solutions envisageables, on peut notamment mentionner les suivantes:

- Un moyen pour les EME d'améliorer la gouvernance et la qualité des institutions consiste à *accroître leur capacité de lutter contre la corruption et de garantir la pleine application des droits de propriété, notamment ceux des pauvres*. Ces mesures aident à éliminer les obstacles aux investissements (tant internes qu'étrangers) et à éviter une situation dans laquelle seuls les individus qui sont au départ les mieux pourvus et bénéficient des meilleures relations ont accès à des possibilités d'investissement;
- Pour inciter le secteur privé à innover et investir, *les EME peuvent renforcer les mesures qui encouragent la concurrence et mettre en place un environnement macroéconomique stable et prévisible*. En tout état de cause, il faudrait assurer la concurrence et la stabilité macroéconomique conformément à l'objectif *qui consiste à garantir une protection sociale efficace aux individus les plus vulnérables*;
- *Les domaines d'intervention spécifiques que doivent envisager les pays de la CEI et de l'ESE* sont notamment: i) la réforme de l'administration publique grâce à une meilleure formation des fonctionnaires, des salaires plus élevés destinés à attirer les travailleurs les plus qualifiés, et une plus large utilisation de l'informatique; ii) le maintien de l'État de droit et l'élimination des obstacles bureaucratiques; iii) un renforcement du secteur financier pour améliorer l'affectation des ressources et atténuer le manque de liquidités dont souffrent les catégories pauvres; iv) la réalisation de progrès plus rapides en matière de privatisation à large échelle;
- Pour réduire leur vulnérabilité aux chocs externes, développer les possibilités d'emploi et susciter une plus large demande en matière d'éducation, *les EME peuvent promouvoir la diversification de leur base de production*. Alors que les nouveaux États membres de l'UE et les candidats à l'adhésion se caractérisent par un processus de croissance qui va s'élargissant dans plusieurs pays de la CEI et d'Europe du Sud-Est, une spécialisation plus marquée se dessine, notamment dans les pays riches en ressources.

b) Politiques publiques pour réduire les inégalités et la protection sociale

14. La réalisation des OMD s'appuie sur la répartition équitable des avantages que procure la croissance économique entre tous les individus au sein de l'économie, ce qui est particulièrement crucial au regard de l'OMD 1. Les réformes institutionnelles et économiques envisagées dans la section II a) tendent déjà à intégrer la dimension distributive dans le cadre destiné à favoriser la croissance. Toutefois, ces réformes doivent être complétées par d'autres politiques qui visent

à remédier plus directement aux inégalités sur le plan de la distribution dans l'ensemble de la société et à assurer la protection sociale. Ces politiques qui impliquent des investissements en capital humain et des interventions destinées à faciliter l'égalité entre les sexes sont également pertinentes pour la réalisation des OMD 2 et 3, en plus de l'OMD 1.

Politiques de redistribution

15. Il existe deux formes fondamentales d'inégalité en matière de distribution dans une société: la répartition inégale des possibilités (dotations/actifs de départ) et la répartition inégale des revenus (ou des gains). Ces deux formes d'inégalité sont étroitement associées: la seconde se rapporte aux résultats du processus économique, tandis que la première concerne les conditions de départ du même processus. Dans cette optique, une distribution asymétrique des actifs/possibilités au départ risque fort d'entraîner une distribution tout aussi biaisée des revenus à l'arrivée. En intervenant pour réduire l'inégalité économique dans une société donnée, les pouvoirs publics pourraient donc agir sur ces deux formes d'inégalité.

16. Dans les EME, les deux formes d'inégalité susmentionnées sont déterminées par des facteurs aussi bien internes qu'externes. Sur le plan intérieur, le processus de privatisation s'est souvent traduit par une structure de la propriété très concentrée et, par conséquent, par une accentuation des inégalités dans la distribution des actifs. Les mécanismes inappropriés de financement des retraites ont soulevé le problème de la redistribution entre les générations. Les facteurs externes d'inégalité sont principalement associés au processus d'intégration dans l'économie mondiale. La libéralisation internationale des échanges fait pencher la distribution des bénéfices et des revenus en faveur des secteurs orientés vers l'exportation au détriment des secteurs non exportateurs. Par exemple, le flux d'IED, tout en créant des retombées potentielles positives pour le développement intérieur, pourrait entraîner un élargissement de l'écart des salaires entre les travailleurs selon leurs compétences et leur secteur d'emploi. Le phénomène d'agglomération peut aussi accentuer les disparités régionales en relation avec les IED. Dans ce contexte, les mesures suivantes peuvent être envisagées:

- *L'investissement en capital humain est une solution qui s'offre aux EME pour rendre plus équitable la distribution des actifs et des possibilités. Cette forme d'investissement peut être réalisée par le biais de l'éducation, de l'apprentissage et de la formation en cours d'emploi, ou de l'assistance dans le domaine sanitaire (voir le point II c));*
- *Les EME peuvent se servir des privatisations comme moyen de redistribution de la propriété des moyens de production. Les privatisations massives par le biais de systèmes de coupons, qui devraient en principe se traduire par une plus grande redistribution des parts de capital, ne se sont pas toujours avérées efficaces. La privatisation par ventes directes signifie que le capital de l'entreprise reste concentré dans les mains d'un propriétaire majoritaire, même si des parts minoritaires peuvent être redistribuées à des particuliers. La privatisation par un système d'actionariat salarié peut fonctionner comme un outil de redistribution dans la mesure où les droits de propriété des salariés sont effectivement mis en œuvre;*
- *Le système fiscal est un important outil potentiel de redistribution des revenus. Renforcer l'efficacité de l'administration fiscale pour combattre la fraude fiscale et*

veiller à une collecte équitable des recettes fiscales, en temps opportun, est donc un moyen d'action essentiel que les EME voudront peut-être envisager. Les politiques de croissance et de stabilité macroéconomique aideront aussi à élargir l'assiette de l'impôt. Dans la plupart des pays de la CEI, une autre solution envisageable consisterait à *remplacer progressivement le taux d'imposition sur le revenu uniforme par des systèmes plus progressifs, tout en préservant la simplicité du régime fiscal* pour concilier les objectifs de l'efficacité et de la redistribution des revenus;

- La période de transition s'est traduite par un recul de l'égalité des sexes. Pour aider à rétablir l'équilibre entre les sexes, *les EME pourraient prendre des initiatives en vue de promouvoir une budgétisation axée sur les besoins des femmes.*

Protection sociale

17. La protection sociale est de toute évidence un élément clef d'un développement équitable, et plus généralement d'une progression dans la réalisation des OMD. Sa contribution est double. Premièrement, en protégeant les individus contre les pertes de revenus, la protection sociale aplanit les inégalités de niveaux de vie et garantit que même les secteurs les plus vulnérables de la population ont accès à des niveaux minimaux de consommation et, par conséquent, de bien-être. En outre, la protection contre les pertes de revenus contribue au maintien de l'investissement dans l'éducation des ménages démunis. Deuxièmement, en favorisant la cohésion sociale, la protection sociale peut être un facteur déterminant de la stabilité politique et, donc, de la croissance et du développement humain. Malgré les réductions des dépenses auxquelles il a fallu procéder dans le cadre de la stabilisation budgétaire, les dépenses de protection sociale en pourcentage du PIB demeurent plus élevées dans la plupart des EME que dans les autres pays ayant un niveau de développement économique comparable. Toutefois, pour renforcer les effets de la protection sociale sur le développement, et donc sa contribution à la réalisation des OMD, les gouvernements peuvent envisager les mesures suivantes:

- *L'un des moyens dont disposent les EME pour promouvoir l'emploi consiste à veiller à ce que le régime d'assurance chômage s'accompagne nécessairement d'un système compatible d'incitations pour les travailleurs.* En d'autres termes, les allocations et l'assurance chômage ne devraient pas dissuader les travailleurs de rechercher activement un nouvel emploi;
- *Les EME peuvent également envisager d'améliorer l'efficacité de l'aide sociale en mettant au point des mécanismes appropriés et efficaces pour cibler la protection sociale.* En veillant à ce que les prestations soient ciblées sur les personnes qui se trouvent dans une situation extrêmement difficile, on peut accroître l'impact des dépenses sociales;
- Plusieurs EME se sont orientées vers l'instauration de régimes de retraite à plusieurs piliers, l'État étant directement responsable de l'un d'entre eux (à savoir, la pension minimale garantie). Dans de nombreux pays, toutefois, *il existe des moyens de renforcer la viabilité du régime de retraite.* Pour ce faire, on peut resserrer les liens entre les cotisations et les prestations au niveau individuel, sans pour autant supprimer complètement le système du forfait qui garantit la protection sociale des personnes âgées démunies. *La création de marchés communs du travail régionaux*

peut assurer la viabilité du système de forfait, notamment dans les pays de la CEI et des Balkans;

- *La prise en considération des inégalités entre les hommes et les femmes dans les réformes de la protection sociale est un moyen de lutter contre les disparités entre les sexes. Il faudrait notamment concevoir les réformes des régimes de pension en fonction de l'analyse de leurs incidences sur les hommes et les femmes, en prenant en compte les tâches non rémunérées accomplies par les femmes.*

c) Promotion de l'emploi et de l'investissement en capital humain

18. Les politiques d'emploi élevé et d'investissement dans les ressources humaines favorisent la réalisation de multiples OMD, notamment l'élimination de la pauvreté (OMD 1) et l'amélioration de l'éducation et de la santé (OMD 2, 4, 5 et 6). Le capital humain se constitue principalement par le biais de l'éducation. Les dépenses d'éducation publique sont donc le principal instrument que les gouvernements des EME peuvent mettre en œuvre pour promouvoir la mise en valeur des ressources humaines, notamment parmi les catégories démunies. La forte contraction des recettes fiscales intervenue au cours des premières années de la transition et la nécessité de stabiliser le déficit budgétaire ont conduit la plupart des EME à réduire leurs dépenses, notamment dans le domaine de l'éducation publique. Si les indicateurs quantitatifs de fréquentation scolaire ne se sont pas aggravés de manière spectaculaire (voir la section I), la qualité de l'enseignement a diminué de façon beaucoup plus sensible en raison des fermetures d'écoles, de la réduction des programmes d'enseignement, de l'introduction de droits de scolarité et de la hausse des prix des manuels scolaires.

19. Les EME ont été confrontées au problème du chômage depuis le début de la transition. La transformation du système économique a exigé à un redéploiement de main-d'œuvre, s'accompagnant d'un nombre croissant de licenciements. Les nouveaux États membres de l'UE ont généralement opté pour le versement d'indemnités de chômage généreuses et pour une bonne protection sociale, tout en maintenant une relative stabilité du niveau des salaires réels. Les pays de la CEI et la Fédération de Russie en particulier ont choisi de laisser le marché s'adapter grâce à la flexibilité des salaires réels. Les marchés du travail dans les EME sont actuellement caractérisés par un chômage élevé et persistant. Le taux de chômage moyen dépasse 14 % dans les nouveaux États membres de l'UE et 15 % en Europe du Sud-Est. Dans la CEI, le taux de chômage, d'après l'enquête sur la main-d'œuvre, avoisine 8,5 % dans la Fédération de Russie et dépasse 10 % dans plusieurs des pays pour lesquels des données sont recueillies au titre de cette enquête. Les taux élevés de chômage des jeunes et la longue durée moyenne du chômage révèlent l'existence d'obstacles à l'entrée sur le marché du travail et un défaut de concordance entre l'offre et la demande au niveau des compétences. Par ailleurs, les différences marquées de taux de chômage entre les secteurs et les régions révèlent l'existence d'obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre.

20. Un certain nombre de solutions s'offrent aux EME:

- *S'attacher à remédier aux problèmes de qualité dans le domaine de l'éducation publique est un moyen de rendre les dépenses d'éducation publique plus efficaces. Les mesures envisageables à cet égard consistent notamment à consacrer des fonds publics à l'actualisation des programmes d'enseignement pour prévenir*

l'inadéquation des qualifications, moderniser la formation des enseignants et relever le niveau de leur rémunération, fournir aux étudiants et aux enseignants des outils et du matériel adéquats, et s'assurer que le nombre d'heures d'instruction garanti est suffisant;

- *Associer la réforme du système d'enseignement à la mise en place de systèmes d'éducation permanente pourrait constituer un moyen de promouvoir la formation de capital humain.* Des politiques destinées à promouvoir la formation en cours d'emploi et à assurer le recyclage des travailleurs dont l'emploi a été supprimé, notamment dans les pays où la durée du chômage est longue, pourraient donc être envisagées;
- *Les EME peuvent également envisager d'utiliser les dépenses de santé et de protection sociale comme instrument pour promouvoir la formation de capital humain, en plus de l'instruction publique.* Il importe de fournir des services de santé pour protéger l'investissement initial dans l'éducation. La protection sociale préserve des pertes de revenu et réduit par conséquent le coût d'opportunité de l'éducation pour les ménages les plus démunis;
- *L'approfondissement et l'expansion du processus de réforme du marché du travail pourraient contribuer à améliorer la situation de l'emploi, notamment dans les pays de la CEI.* Les pays disposent de différents outils constituant les éléments d'une stratégie de réforme. L'un est la mise en place d'institutions orientées vers le marché du travail pour promouvoir une flexibilité et une mobilité accrues de main-d'œuvre entre les secteurs et les régions. Un autre élément est la mise en application de politiques dynamiques comprenant des programmes de reconversion pour les chômeurs, une aide en matière de recherche d'emploi et de placement, et des emplois temporairement subventionnés. Un troisième élément est la réforme des allocations de chômage pour s'assurer qu'il n'est pas plus intéressant pour les personnes concernées de rester au chômage que de rechercher activement un emploi (voir également le paragraphe 17 sur la protection sociale);
- *En mettant davantage l'accent sur le plein emploi dans la conception du cadre de la politique économique, on peut plus aisément maintenir un équilibre d'emploi élevé dans les EME.* Cette solution implique que l'on prenne davantage en compte les effets sur l'emploi des politiques envisageables en matière de taux d'intérêt, d'inflation, de recettes et dépenses publiques et de taux de change, lorsqu'il s'agit d'opter pour l'une ou l'autre solution.

d) Un environnement externe propice

21. Divers éléments font que l'environnement externe est propice: ouverture aux échanges, ouverture aux flux financiers internationaux, et aide au développement. Les politiques envisagées dans cette section contribuent directement à la réalisation de l'OMD 8 et, parce qu'elles favorisent la création d'un environnement externe favorable, elles contribuent aussi indirectement à la réalisation des autres OMD.

Ouverture aux échanges

22. Les échanges commerciaux permettent aux pays d'exploiter leur avantage comparé, de tirer parti des économies d'échelle, de se développer, au plan technologique, en important des technologies de pointe, et de créer des structures de marché davantage orientées vers la concurrence et la rentabilité. Toutefois, la libéralisation des échanges pourrait aussi se traduire par une répartition plus inéquitable des revenus, s'accompagnant d'une hausse du taux de chômage et d'une baisse des gains dans les secteurs non exportateurs ou axés sur le marché intérieur. Pour maximiser les avantages de la libéralisation et éviter qu'elle ait des effets négatifs, les pays devraient renforcer les moyens dont dispose l'économie de s'adapter en augmentant la souplesse des marchés du travail et des produits, en mettant en œuvre la législation relative à la concurrence et antimonopole, et en créant des mécanismes de protection sociale efficaces.

Plusieurs mesures peuvent donc être envisagées:

- *L'adhésion à l'OMC est une voie que les EME qui ne font pas encore partie de cette organisation peuvent choisir pour stimuler le processus de libéralisation multilatérale des échanges. L'OMC peut assurer à ces pays de plus larges débouchés pour les produits de leurs industries. Elle peut aussi offrir un cadre stable pour le développement de leurs échanges réciproques. De manière plus générale, pour les pays de l'ESE et de la CEI, le régionalisme peut conduire au multilatéralisme;*
- *S'engager dans l'intégration régionale parallèlement à la libéralisation multilatérale est une option intéressante pour les pays de l'ESE. Il est possible de rationaliser la mosaïque actuelle d'accords bilatéraux dans la sous-région de l'Europe du Sud-Est. L'une des possibilités consisterait à créer une zone de libre-échange englobant toute la sous-région (et s'étendant éventuellement à l'Union européenne);*
- *La simplification des procédures douanières peut favoriser le processus d'intégration commerciale, notamment dans la CEI. Dans la perspective des OMD, il s'agit d'un point particulièrement important pour les pays enclavés d'Asie centrale où l'inefficacité des procédures aux frontières est particulièrement préjudiciable à la promotion des échanges et l'intégration économique.*

Ouverture aux flux financiers et transfert de fonds des travailleurs

23. Les flux financiers internationaux sous la forme d'IED peuvent sensiblement favoriser le développement grâce aux retombées technologiques et aux effets de démonstration et de concurrence. Toutefois, la pratique démontre clairement que les économies plus ouvertes sur le plan financier sont davantage en proie à des crises et à l'instabilité si un certain nombre d'éléments fondamentaux ne sont pas mis en place. Il s'agit notamment d'institutions suffisamment solides, en particulier dans le secteur financier, d'une bonne gouvernance des banques et des entreprises, et d'un système efficace de protection sociale.

24. Un autre type de flux financier international qui acquiert de plus en plus d'importance dans plusieurs pays de l'ESE et de la CEI est le transfert de fonds effectué par les travailleurs émigrés. Ces envois de fonds sont généralement moins instables que d'autres formes de flux de capitaux

(privés ou publics). En outre, ils semblent être contre-cycliques, en ce sens qu'ils augmentent lorsqu'un pays subit un choc négatif. Les constatations ci-dessus donnent à penser que les transferts en question sont une source de revenu stable ayant une fonction de garantie souhaitable. Comme source de devises extérieures, les transferts de fonds peuvent également aider les pays bénéficiaires à atteindre l'équilibre extérieur. Parmi les effets moins positifs, on observe souvent que dans les pays bénéficiaires les ressources provenant des transferts de fonds sont généralement réparties moins efficacement que d'autres formes de capital. Les mesures envisageables sont notamment les suivantes:

- *Un certain nombre de politiques peuvent contribuer à accroître l'attractivité des EME du point de vue des IED.* Parmi les actions envisagées, on peut retenir la promotion d'une application plus effective des droits de propriété (y compris des droits de propriété intellectuelle) et l'élimination des législations non favorables aux entreprises, l'investissement en matière d'éducation pour constituer un stock qualifié de compétences intérieures, la mise en place d'un environnement macroéconomique stable, le développement des infrastructures matérielles, l'établissement des cadres juridique et réglementaire qu'exige l'instauration de régimes financiers intérieurs, et l'amélioration de l'efficacité de la gouvernance grâce à des réformes de l'administration publique et à l'élimination des pratiques de corruption. L'intégration régionale est une autre option qui s'offre aux EME pour élargir l'ampleur des marchés et éliminer ainsi le handicap que leur faible taille représente en termes d'attractivité aux yeux des investisseurs internationaux;
- Une solution qui pourrait être particulièrement avantageuse dans plusieurs pays à faible revenu consiste à *encourager l'utilisation des fonds envoyés par les travailleurs émigrés pour des investissements rentables (c'est-à-dire pour le lancement de petites entreprises, ou encore les investissements dans le secteur de l'enseignement) et à acheminer plus de fonds vers les voies officielles.* Le renforcement des infrastructures du secteur financier et l'amélioration des compétences financières des travailleurs émigrés et des familles bénéficiaires peuvent permettre de réaliser cet objectif. La coopération internationale relative aux politiques de libéralisation des mouvements des travailleurs pourrait aussi contribuer à la réalisation de cet objectif.

Aide au développement

25. L'accès limité aux marchés internationaux des capitaux oblige plusieurs EME à faible revenu à dépendre de l'aide publique au développement (APD) pour financer leur essor. Comme noté dans la section I, les afflux d'APD sont encore insuffisants pour combler le déficit de financement estimatif en vue de réaliser les OMD dans certains pays de l'ESE et de la CEI. Il faudrait que les donateurs et les pays à économie avancée accentuent le flux d'APD vers ces pays (républiques d'Asie centrale sauf Kazakhstan et Turkménistan, République de Moldova, Arménie). Par ailleurs, les pays qui s'appuient sur l'APD devraient utiliser plus efficacement leurs ressources et élargir leur accès aux marchés internationaux des capitaux.

e) Politiques de développement écologiquement viable

26. Les problèmes budgétaires et les bouleversements causés par la transition économique ont amené à négliger les questions d'environnement et ils se sont traduits par une dégradation de l'infrastructure. Étant donné que le coût du préjudice causé à l'environnement va sans doute peser exagérément sur les pauvres, les initiatives relatives à l'environnement doivent constituer un élément clef du cadre de politique générale qui doit permettre la réalisation des OMD. Deux domaines semblent être particulièrement intéressants du point de vue de l'OMD 7 («assurer un environnement durable»): l'énergie durable et la gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes.

27. La plupart des EME se caractérisent par une politique inappropriée des prix de l'énergie, une grande tolérance à l'accumulation d'arriérés, et un manque d'incitation au renouvellement des équipements. Ces facteurs sont à l'origine de systèmes énergétiques inefficaces et polluants s'accompagnant d'une forte consommation d'énergie par unité de production et d'un gaspillage substantiel d'énergie. Plusieurs pays ont pour projet de réformer les prix de l'énergie afin qu'ils reflètent mieux le coût économique de la production d'énergie et les externalités connexes. Il devrait en résulter non seulement une plus grande efficacité des systèmes énergétiques, mais aussi un surcroît de ressources pour financer (en partie du moins) les investissements en matière d'énergie renouvelable.

28. Pour ce qui est des ressources naturelles et des écosystèmes, les gouvernements des EME s'attachent à lutter contre la pression de plus en plus lourde que la croissance démographique et l'expansion économique exercent sur les ressources en eau douce en investissant dans les infrastructures. Néanmoins, il faudrait accorder une plus grande attention à l'exploitation des ressources en eau. Eu égard aux services écologiques que pourraient procurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les forêts et les terres humides, une utilisation rationnelle de ces ressources est un complément économiquement judicieux au développement des infrastructures. Les mesures suivantes pourraient aider à promouvoir un développement durable:

- Pour protéger les pauvres des hausses des prix, *les EME peuvent envisager de mettre en œuvre des subventions ou exonérations fiscales ciblées sur les ménages vulnérables lorsqu'ils réforment les prix de l'énergie;*
- *La prise en compte des considérations liées à l'efficacité énergétique dans le processus décisionnel concernant les politiques sectorielles, principalement dans les secteurs à forte consommation d'énergie, peut aider les EME à assurer la viabilité énergétique.* Les organismes internationaux devraient redoubler d'efforts pour faciliter l'accès au financement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables et soutenir le renforcement des capacités nationales;
- *La gestion et la planification intégrées des ressources en eau constituent, pour les EME, un instrument leur permettant de coordonner l'approvisionnement en eau et la consommation d'eau avec la gestion des déchets et des eaux usées.* Les solutions en matière de gestion durable des ressources en eau doivent être envisagées sur la base d'un échange de bonnes pratiques dans le domaine de la protection des écosystèmes.

III. APPROCHES RÉGIONALES ET RÔLE DE LA CEE

29. La coopération régionale aide les pays à mettre en commun leurs ressources (moyens financiers, ressources matérielles et capital humain) pour produire des biens publics régionaux et notamment pour développer les infrastructures de transport, élaborer et harmoniser des règles et des normes, gérer l'environnement et, de manière générale, prendre des mesures concertées pour faire face aux questions de nature transfrontière (épidémie, criminalité, trafics illégaux). En outre, la coopération régionale peut être un moteur important du renforcement des capacités nationales. L'échange de données d'expérience et la mise en commun de pratiques optimales, ainsi que l'organisation de forums et d'ateliers pour débattre des questions de politique générale aideront les pays à développer leurs moyens d'élaboration de politiques et à trouver des solutions aux problèmes de fond.

30. La CEE contribue à fournir un nombre important de ces biens publics régionaux qui ont un impact sur la réalisation des OMD. La présente section passe en revue quelques exemples concrets de l'activité de la CEE.

a) Approches régionales et fourniture de biens publics régionaux

Eaux transfrontières et lutte contre la pollution des ressources en eau – contribution à la réalisation des OMD 4 et 7 (cibles 9 et 10)

31. La CEE est un participant important à la gestion des ressources en eau transfrontières de la région, ce qui consiste à la fois à promouvoir l'utilisation rationnelle de ces ressources et à assurer une distribution et un accès équitables. Il s'agit de protéger les écosystèmes liés à l'eau et de renforcer la coopération dans le domaine de l'utilisation des ressources en eau souterraine. Une bonne gestion de ces ressources peut accroître la disponibilité d'eau potable salubre qui a des incidences importantes sur la santé et la mortalité infantile, et promouvoir la qualité de vie générale et un environnement durable en limitant la pollution, en maîtrisant les inondations et en réduisant au minimum la surutilisation de l'eau à des fins d'irrigation. Deux grands instruments ont été mis au point dans ce domaine: la *Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux* (Convention sur l'eau), en date de 1992, et l'*Initiative de l'Union européenne sur l'eau*, dans le cadre de laquelle la CEE est l'organisation chef de file pour la section relative aux pays d'Europe de l'Est, du Caucase et d'Asie centrale.

Infrastructure des transports – contribution à la réalisation de l'OMD 1 (cible 1) et de l'OMD 8 (cible 14)

32. Une infrastructure régionale efficace des transports favorise les échanges et permet donc de stimuler la croissance économique et la création d'emplois, ce qui est particulièrement important pour plusieurs EME enclavées qui dépendent des réseaux de transport des autres pays pour pouvoir participer efficacement à l'économie mondiale. La CEE apporte une contribution importante à la mise en place d'un réseau de transport efficace grâce à ses quatre principaux accords juridiquement contraignants en matière d'infrastructure qui sont axés sur le développement coordonné de la route, du rail, du transport combiné et des voies d'eau intérieures. Une place particulière est faite dans l'activité de la CEE aux pays d'Europe centrale, d'Europe orientale et d'Europe du Sud-Est d'une part, et aux liaisons Europe-Asie, en coopération avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique

(CESAP), de l'autre. Il y a lieu de citer les deux grandes initiatives suivantes mises en place sous l'égide de la CEE: le *Projet d'autoroute transeuropéenne nord-sud (TEM)* et le *Chemin de fer transeuropéen (TER)*. En ce qui concerne les liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie, certains résultats importants concernent l'accord sur les principales liaisons de transport routier et ferroviaire Europe-Asie, le recensement des principaux terminaux de transbordement le long des voies considérées, et la détermination des projets prioritaires concernant certaines voies. Dans le cadre du soutien aux pays enclavés, le programme d'action d'Almaty appelle les pays enclavés ou de transit à adhérer aux conventions et accords internationaux pertinents sur les transports et à les mettre en œuvre. En réponse à cet appel, la CEE a retenu 17 de ses accords et conventions, qui sont ouverts à tous les États Membres de l'ONU et visent à améliorer la sécurité et l'efficacité du trafic, à simplifier et harmoniser les procédures douanières, et à réduire l'impact des transports sur l'environnement.

Infrastructure en matière de facilitation du commerce – contribution à la réalisation de l'ODD 8 (cibles 12 et 14)

33. Pour encourager la participation des pays les moins avancés et des petites et moyennes entreprises à l'économie mondiale, il importe de simplifier le processus et de réduire les coûts des transactions commerciales. La CEE s'est efforcée de développer les instruments en matière de facilitation du commerce et les normes relatives aux transactions électroniques. Par exemple, par le biais de son Centre pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU), la CEE remplit le rôle de promoteur du consensus et d'élaborateur de normes au niveau mondial; les instruments en matière de facilitation du commerce et de transactions électroniques sont mis gratuitement à la disposition de toutes les parties intéressées. Le Centre collabore étroitement avec d'autres organisations internationales, notamment la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et l'Organisation internationale de normalisation (ISO), ainsi que des organisations régionales telles que les autres commissions régionales de l'ONU et la coopération économique Asie-Pacifique (APEC). L'harmonisation des normes et les cadres réglementaires représentent un autre exemple d'activité de facilitation du commerce à laquelle la CEE contribue. En particulier, la CEE s'est attachée à aider les pays de la CEI et de l'ESE à mettre au point un cadre de reconnaissance mutuelle des normes nationales et un cadre réglementaire pour les produits qu'ils s'échangent.

b) Appui de la CEE aux politiques nationales

34. Outre qu'elle facilite la coopération régionale et appuie la fourniture de biens publics à l'échelle régionale par le biais d'initiatives comme celles visées à la section III a), la CEE organise des activités de portée régionale qui favorisent le dialogue sur la politique à suivre et l'échange de données d'expérience entre les pays. Les activités se sont concentrées sur le renforcement des capacités nationales dans les domaines intéressant les OMD dans les EME et sur la création et le développement de bases de données statistiques qui permettent de prendre des décisions en toute connaissance de cause à ce propos. Un certain nombre d'exemples peut être fourni.

Études de performance environnementale – contribution à la réalisation de l’OMD 7 (cible 9)

35. Le programme d’études de performance environnementale de la CEE évalue les progrès réalisés par les États membres de la Commission qui ne font pas partie de l’OCDE en vue de concilier leurs objectifs économiques et environnementaux et de s’acquitter de leurs engagements internationaux dans le domaine du développement durable. Presque tous les EME ont fait l’objet d’au moins une EPE et une seconde étude est actuellement réalisée dans la plupart d’entre eux. Ces études permettent de déterminer dans quelle mesure les pays parviennent à intégrer leurs préoccupations en matière d’environnement dans leurs politiques, stratégies et programmes sectoriels (dans les domaines de l’énergie, de l’agriculture, de l’industrie, des transports et de la santé), et formulent des recommandations pleinement conformes aux principes du développement durable. Un élément type que l’on retrouve dans chaque EPE est une évaluation de la manière dont le pays met en œuvre ses accords et engagements internationaux en matière d’environnement, et dont il gère ses ressources en eau, l’impact de l’agriculture et de la sylviculture sur l’environnement, et les mesures de conservation qu’il met en œuvre pour protéger sa diversité biologique et ses sols. Un ensemble d’indicateurs d’EPE est utilisé pour décrire la situation environnementale, sociale et économique des pays à l’étude; ces données reflètent l’état de presque tous les OMD.

Promotion de l’énergie durable – contribution à la réalisation de l’OMD 7 (cible 9)

36. Le programme relatif à l’énergie durable de la CEE cherche à apporter des solutions aux problèmes ayant trait aux OMD que sont les émissions de CO₂ et la consommation de combustibles solides par le biais de ses travaux dans trois domaines: efficacité énergétique, prix de l’énergie et technologie propre du charbon. L’accent a été mis sur la recherche de projets susceptibles d’accroître l’efficacité énergétique, la promotion des investissements dans le domaine de l’énergie renouvelable et l’exécution par les EME des obligations conventionnelles internationales qui leur incombent en matière d’environnement. Il convient de souligner à cet égard l’importance attribuée à la mise au point des sources de financement des investissements consacrés aux équipements permettant d’économiser l’énergie pour les sociétés de distribution. L’application de politiques en matière d’énergie durable dans la région de la CEE nécessitera des réformes de la tarification et des prix de l’énergie, notamment dans les ex-pays en transition. L’application généralisée de mesures permettant de garantir l’efficacité énergétique et la mise en œuvre de technologies des énergies renouvelables appelle des prix de l’énergie qui correspondent bien aux coûts de la production énergétique.

Renforcement des capacités en matière de développement du commerce – contribution à la réalisation de l’OMD 8 (cible 14)

37. Le programme en matière de développement du commerce de la CEE appuie la mise en œuvre de l’OMD 8 qui consiste à mettre en place un partenariat mondial pour le développement en fournissant aux pays des informations, des conseils et des moyens de renforcer leurs capacités pour accroître les débouchés commerciaux. Une importance particulière est attribuée aux besoins spéciaux des pays enclavés. En outre, des programmes ont été mis en place pour aider les pays à étudier les moyens d’améliorer le commerce régional en se concentrant sur la manière dont l’élargissement de l’Union européenne pourrait servir de catalyseur pour intensifier le commerce régional, et sur la façon de favoriser une intégration régionale plus poussée en Europe du Sud-Est et dans la CEI.

Soutien aux politiques nationales dans le secteur forestier – contribution à la réalisation de l'OMD 1 (cible 1) et de l'OMD 7 (cible 9)

38. Étant donné qu'une part importante de la population de plusieurs EME vit dans les zones forestières, des politiques forestières nationales bien conçues et appliquées peuvent contribuer à réduire la pauvreté et à favoriser un environnement durable. Le Comité du bois de la CEE sert de cadre à un dialogue sur les programmes forestiers nationaux. Parmi les autres services fournis par la CEE, il y a lieu de citer l'organisation d'ateliers en matière de renforcement des capacités, la mise en place et la tenue à jour de bases de données statistiques sur la production et le commerce de produits forestiers et l'analyse du secteur forestier et des recommandations pertinentes énoncées dans l'Étude sur les perspectives du secteur forestier en Europe.

Soutien des établissements humains durables et du logement social – contribution à la réalisation de l'OMD 1 (cibles 1 et 2) et de l'OMD 7 (cibles 10 et 11)

39. Si la région de la CEE a la chance de ne pas comprendre de larges zones de taudis comme il en existe dans d'autres régions, le problème des établissements humains informels y est toutefois d'actualité. Faute de logements disponibles à un prix raisonnable, les ménages pauvres s'établissent et construisent sur des terres inoccupées sans aucun droit de propriété et par conséquent sans aucune protection de leur habitation. Les conditions sanitaires dans les établissements humains informels laissent souvent à désirer et on y relève un risque de propagation de maladies infectieuses. À titre de cadre de ses activités dans ce domaine, le Comité des établissements humains de la CEE a adopté en 2000 la *Stratégie de la CEE pour une qualité de vie durable dans les établissements humains au XXI^e siècle*. La CEE a également donné son appui à des initiatives lancées au niveau infrarégional pour résoudre la question des établissements humains informels, notamment à la *Déclaration de Vienne sur les établissements informels pour l'Europe du Sud-Est*. Les domaines d'activité connexes englobent l'élaboration de principes directeurs sur l'administration foncière et sur le logement social, ainsi que la mise en place de moyens de renforcement des capacités par le biais des programmes de monographies nationales.

Renforcement des capacités statistiques dans la région – contribution intersectorielle au suivi des OMD

40. La CEE joue un rôle de chef de file dans la mise en place de moyens statistiques pour le suivi des phénomènes socioéconomiques et, en particulier, des progrès accomplis vers la réalisation des OMD. Dans le cadre de la Conférence des statisticiens européens, la CEE élabore des normes en matière de collecte et de diffusion de statistiques officielles, coordonne les travaux statistiques dans la région et offre une assistance technique aux pays de la CEI et de l'ESE dans le domaine des statistiques sociales et démographiques. Il convient de mentionner deux projets particulièrement intéressants pour le suivi des OMD: i) l'élaboration des *Recommandations pour la série de recensements de la population et de l'habitation de 2010*, entreprise en collaboration avec Eurostat; et ii) le *Programme relatif aux statistiques différenciés en fonction du sexe*, qui vise à améliorer la qualité, la disponibilité et l'exploitation de ce genre de statistiques dans la région.

Annexe

OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT (OMD) ET CIBLES

Objectif 1

Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim

Cible 1. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour

Cible 2. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim

Objectif 2

Assurer l'éducation primaire pour tous

Cible 3. D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

Objectif 3

Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Cible 4. Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard

Objectif 4

Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

Cible 5. Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

Objectif 5

Améliorer la santé maternelle

Cible 6. Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle

Objectif 6

Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

Cible 7. D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle

Cible 8. D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle

Objectif 7

Assurer un environnement durable

Cible 9. Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales

Cible 10. Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à un système d'assainissement de base

Cible 11. Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis

Objectif 8

Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Cible 12. Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire

Cible 13. S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés

Cible 14. Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement

Cible 15. Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme

Cible 16. En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile

Cible 17. En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement

Cible 18. En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous
